



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 104720

Texte de la question

M. François Calvet interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur, sur la disparité des prix appliqués entre la France et l'Espagne concernant les bouteilles de gaz. En effet, à l'heure où les tarifs de l'énergie constituent un des freins au pouvoir d'achat des Français, la question se pose sur la différence de tarifs appliqués entre les deux pays, puisqu'une bouteille de gaz achetée en France coûte de 32 à 35 euros alors qu'en Espagne, celle-ci a un prix de revient de 12 euros, dans une totale incompréhension pour la population frontalière. Aussi, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette disproportion de tarifs entre les deux pays.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104720

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3512

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)